



## REGLEMENT INTERIEUR

**ARTICLE 1** : Je dois être accompagné par un adulte dans le hall du dojo en début et à la fin de l'entraînement et ce tout au long de l'année pour ma sécurité et pour que mes parents prennent connaissance des différentes informations qui seront affichées à l'intérieur.

**ARTICLE 2** : Je respecte les heures d'entraînement, je ne perturbe pas l'attention des autres adhérents si j'arrive en retard. Une fois en tenue, j'attends que le professeur m'autorise à entrer sur le tatami.

**ARTICLE 3** : Je veille à la propreté de mon kimono. Seules les filles sont autorisées à porter un t-shirt blanc sous le kimono. Il est conseillé aux garçons de porter une coquille.

**ARTICLE 4** : J'ai une bonne hygiène corporelle pour le bien-être de tous, je dois avoir les ongles courts.

**ARTICLE 5** : Je m'attache les cheveux avec un élastique (pas de pinces, ni de barrettes) et je ne porte ni montre ni bijoux. Je retire mes lunettes en combat.

**ARTICLE 6** : J'ai un comportement exemplaire. Je respecte le professeur et tous les autres adhérents. Je ne m'emporte pas, j'apprends à me contrôler ; et si il y a un souci, j'en parle à l'entraîneur rapidement.

**ARTICLE 7** : Je me munis toujours d'une gourde ou d'une petite bouteille d'eau et je pense surtout à bien la reprendre à la fin de chaque entraînement.

**ARTICLE 8** : Je respecte les locaux en laissant le dojo et les vestiaires propres.

**ARTICLE 9** : Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'établissement (dojo, vestiaires, parking).

**ARTICLE 10** : Tout compétiteur engagé sur une compétition devra rembourser les frais d'engagement payés par le club pour toute absence sans justificatif valable.

**ARTICLE 11** : J'ai bien lu ce règlement et m'engage à le respecter tout au long de l'année.